



LES RÉFLEXES DU PASSANT

PRISONS DE FEMMES et Code de la famille

Le beau « Monde », par un rapport dans une maison centrale de femmes, nous apprend que « quatre-vingt à cinquante pour cent des pensionnaires du Nord, ont été punies pour avortement ; celles du Midi pour meurtre ; celles de l'Ouest pour infanticide ».

Et, sans rire, car c'est à pleurer, il nous écrit : « Telles sont les constatations de la criminalité ». Après cela, l'autre maison centrale son rapport de questions comme celle-ci, adressée à la direction :

« Croirez-vous que toutes celles-là seront rachetées ? »

Femmes détestées du saint-sacrement voté, avez-vous posé à vos candidats parlementaires, à toute l'espèce par-

l'opinion sur la loi du 21 juillet 1920 ? Savez-vous que le Code de la Famille du gouvernement démocratique (1) d'Edouard Daladier (décret-loi du 29 juillet 1939) compilé par Pétain — et bien entendu, conservé par Gaulle et sa soi-disant « libération » — est encore maintenu — à ironie ! — par le parti du socialiste Blum, auteur en sa jeunesse d'un livre fameux intitulé « Le mariage » et où cette institution passait un mauvais quart d'heure ?

Savez-vous, d'autre part, que légalement, ce décret-loi (qui vous condamne aux maternités non consentantes) est illégal ?

Constatez bien, une fois de plus, que la loi républicaine ne fait qu'une avoie celle de Vichy-la-gâtueuse !

Et apprenez que ces « barbares » de l'Est — vos sœurs allemandes — ont commencé à revendiquer la légalité des pratiques néo-mauthuisennes, c'est-à-dire le droit d'enfanter quand ça leur chante (voir « Le Monde » du 9-11-46, et la Grande Réforme de décembre) !

En Angleterre et aux U.S.A., le Birth Control n'est pas tenu pour criminel. En France, ce pays de l'ignorance et de la liberté, tout un échaudement juridique vous met le bâillon sur la bouche...

Mettions au feu ce « Code de la Famille », et daignons Monsieur Blum, vous souvenir que c'est vous, vous seul, qui avez écrit un livre ou il fut condamné d'avance.

ANTOINE.

CODIFICATION

Dans les temps anciens, le Droit était une espèce de rite religieux connu seulement de quelques privilégiés, ce qui permettait à ceux-ci de gagner aisément leur procès.

Mais cet état de choses provoque des révoltes d'où l'issu la fameuse loi des XII tables à Rome et quelque chose de semblable en Chine. A l'heure actuelle, la justice est démocratique en ce sens que tout le monde peut, théoriquement, se procurer les textes des lois, décrets, arrêtés, etc. Mais, en pratique, il est tout à fait impossible à un citoyen de savoir quels sont ses droits et ses devoirs. S'il peut être renseigné sur un point parti-

M. Stimson, ex-secrétaire d'Etat à la Guerre aux U.S.A., repousse ces prétextes « justifications » ; il en sent, comme nous, l'inanité.

HEUREUSE INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FRANQUIS

Tout le monde sait que les employeurs accordent des salaires très élevés à leur personnel et qu'il convient de freiner cette générosité.

C'est ce qu'a très bien compris le



gouvernement franquiste de Barcelone (1) en décrétant des peines sévères contre l'employeur qui, à la suite d'une grève, aurait accordé de l'augmentation à son force de travail.

(1) Agissant d'accord avec la délégation du ministère du Travail.

cette, il faut qu'il aille trouver un juge dont les conseils ne sont pas gratuits et qui a souvent beaucoup de mal lui-même à se mouvoir dans le labo des textes. Inutile de dire que les sans-souci sont exclus de ces pratiques.

Prenons deux exemples pour illustrer ces affirmations :

Un ministre des Finances disait récemment avec un fin sourire que, même parmi les inspecteurs des finances, il y a bien peu de personnes connaissant notre système fiscal. Or, il n'existe pas de recueil officiel à jour des lois d'impôts. Et Dieu sait si cette matière est un casse-tête chinois sans cette moindre.

Cette dernière réflexion peut s'appliquer aussi à la législation du travail pour laquelle il n'existe aucun code officiel. Celui qui n'est pas guidé par son syndicat, parti sujet à caution, est plongé dans la nuit.

Ainsi est organisé le Droit dans la démolition.

EVASION DEVANT LES BOMBES

Nous nous rappelons, avant la guerre de 1939, l'époque où l'on parlait des gaz (qui n'a pas son masque), avoir interviewé un savant général chargé de présenter un rapport sur la question.

« Qu'avez-vous trouvé comme moyen de préservation ? », interrogions-nous anxieusement.

Alors, d'une grosse voix sortant de dessous des moustaches bien fourties, l'illustre militaire nous fit cette réponse générale :

« Fuir le camp... »

Le maréchal de l'Air anglais, qui a

une illustration de deux hommes, l'un tenant un fusil et l'autre tenant une paix, avec le titre « UNE DETTE D'HONNEUR ».

Le premier article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Par la grâce de l'occupant et du régime de Vichy, des milliers de Français ont été privés de la prison et des camps de mortification inutile. Ont-ils oublié ce que représente pour un état-major la captivité ?

Lorsqu'en 1918 Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg quittèrent les geôles du kaiser, où ils avaient été enfermés pour leur action contre la guerre, ils n'oublieront pas eux.

Alors, les Résistants ! Qu'en pensez-vous ?

Le deuxième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le troisième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quatrième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le cinquième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le sixième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le septième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le huitième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le neuvième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le dixième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le onzième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le douzième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le treizième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quatorzième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quinzième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le seizeième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le dix-septième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le dix-huitième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le dix-neuvième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingtième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-et-unième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-deuxième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-troisième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-quatrième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-cinquième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-sixième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-septième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-huitième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le vingt-neuvième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trenteième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-et-unième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-deuxième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-troisième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-quatrième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-cinquième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-sixième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-septième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-huitième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le trente-neufième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

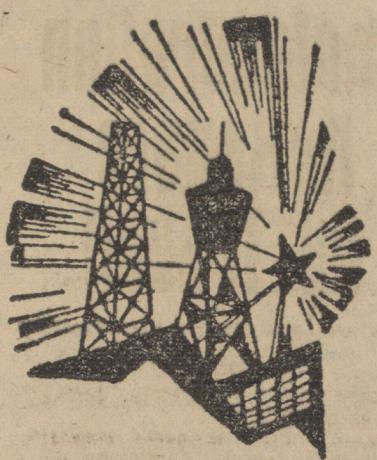
Le quaranteième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quarante-et-unième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quarante-deuxième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quarante-troisième article que « Rosa la Sainglante » écrit après sa sortie de prison, où elle avait passé de longs mois dans l'attente de la révolution libératrice, est à faire plaidoyer pour la suppression de la peine de mort et du régime pénitentiaire. Nous en donnons ci-dessous la traduction.

Le quarante-quatrième article que « Rosa la Sainglante »



PROBLEMES ESSENTIELS

Les socialistes et les nationalisations

Le socialisme, ou plutôt le mouvement socialiste incarné par le parti qui porte ce nom, paraît évoluer vers une conception moins éthique de la société. L'expérience bolchevique a confirmé pour bon nombre de ceux qui réfléchissent à ce fonds légis que les amis en garde contre l'Etat totalitaire ou dictatorial. L'expérience nazie et fasciste, qui ressemble tellement à celle du bolchevisme, a constitué une autre leçon.

De là une tendance, du moins théorique, à limiter les attributions de l'Etat. De là, très souvent, le fait que les militants socialistes demandent que les nationalisations ne soient pas une étalement, c'est-à-dire, l'organisation et l'administration de l'économie par l'Etat seulement, mais une véritable socialisation. Dans ce but, certains militants, parmi lesquels Vincent Auriol lui-même, ont réclamé et réclament parfois encore, que les branches d'industrie expropriées soient gérées par des représentants des producteurs, des consommateurs... et de l'Etat.

La politique du parti socialiste est déterminée cependant par une longue tradition, qu'on ne peut reculer en quelques mois, voire quelques années. Le parti socialiste est, depuis longtemps, un parti d'Etat.

Or la politique est, qu'on le veuille ou non, l'instrument de domination grâce auquel on peut modeler les formes et les modes des autres activités. Au long du temps, elle a imprégné totalement le parti socialiste. Il est maintenant intoxiqué non seulement de politique, mais d'éthique.

Vincent Auriol préconisait, il y a un an et demi, cette administration tripartite des entreprises capitalistes expropriées. Il est maintenant président de la République. Les autres ministres socialistes font bien appel aux syndicats ouvriers, comme ils font appelle en même temps aux syndicats patronaux, non pas pour donner aux organismes économiques une part prépondérante, ou même égale dans l'organisation de la vie sociale, mais seulement pour les « consulter »...

Chacun sait que les nationalisations qui s'organisent de nos jours, l'Etat se réserve donc la part principale. Celle des travailleurs ne peut être et n'est qu'accessoire. Mais, d'après des témoignages qui semblent impartiaux, il semble que les résultats obtenus jusqu'à présent ne soient pas satisfaisants. Le tonnage de charbon arraché par tête de travailleur est moindre que celui qu'accusent les statistiques de la période capitaliste. Le déficit dans les dépenses de fonctionnement est souvent important. Quelques-uns cherchent à nous bilan défavorable. D'autres l'excusent, ou à le justifier en inventant toutes sortes de subterfuges. Mais les capitalistes et les conservateurs marquent des points.

C'est que les nationalisations à prédominance étatique ne peuvent que donner des résultats défavorables, à moins de se faire sous un régime de chômage. Il y a là un aspect psychologique de plus haut intérêt.

L'ouvrier, comme l'employé qui travaille pour l'Etat, administration impérialiste ou non, ne sent pas l'utilité de cette entité avec laquelle il n'est pas en contact, qui plane au-dessus de lui, et qui possède la responsabilité de la vie économique et financière de l'entreprise. Du moment qu'il n'est pas un participant actif de l'organisation, un élément dont la pensée et la volonté compte, il ne se sent pas responsable. L'affaire est en dehors de lui. Pour lui importe qu'elle se développe ou non ; que son bilan soit favorable ou déficitaire. Il est payé, cela seul l'intéresse.

Cette attitude universelle chez les ouvriers et les employés de l'Etat, se retrouve chez toute autre organisation ou toute autre syndicale, dont la constitution ou le mécanisme sont étrangers aux producteurs. On peut dire que souvent, l'ouvrier prend plus d'intérêt pour l'organisation patronale, parce qu'il en vit plus directement les activités, les péripéties, les résultats. Si le patron n'a plus de travail par suite de l'augmentation du prix de revient, le producteur est congédé. S'il perd ses clients parce que le travail est mal fait, le congédiement intervient aussi. Au contraire, que le travail soit bien ou mal fait, qu'il soit bilan soit favorable ou non, l'Etat y va. L'ouvrier le sait. Et le con-

trôle de l'Etat est trop lointain pour que la négligence soit annihilée par une organisation adéquate et rationnelle.

D'une façon générale, l'Etat démocratique est toujours plus mauvais organisateur et producteur que l'entreprise privée. C'est pourquoi le nazisme, prenant des initiatives, confiait généralement aux capitalistes le soin de les réaliser (1). Et quand l'Etat s'est occupé de faire les choses par lui-même, il est arrivé à des résultats très inférieurs à ceux obtenus par l'entreprise privée.

Il en a été de même aux Etats-Unis. Les résultats formidables accusés par la production de guerre ont été dus aux entreprises privées que Roosevelt chargeait de réaliser ce qu'il entreprenait avec son état-major. Et l'organisation gigantesque de la vallée du Tennessee a été l'œuvre des coopératives, beaucoup plus que des institutions gouvernementales.

* * *

Si l'ouvrier doit travailler dans des conditions qui ne sont pas meilleures, il ne doit pas voir s'élever son standard de vie, si le consommateur doit payer aussi cher qu'avant, ou plus cher, que l'ouvrier. Mais alors tous les discours des théoriciens et des démagogues, que l'on peut jusqu'à maintenant, la cause essentielle réside dans cette irresponsabilité qui caractérise les administrations beaucoup trop vastes, et où l'intérêt pour le travail, l'adhésion de l'homme à l'œuvre et au but de l'œuvre sont inexistantes.

Seul un étatisme poussant la discipline jusqu'à l'extrême esclavage peut donner des résultats économiques. Nous ne parlons pas de la perte de la liberté ou du recul de l'esprit humain. L'embûchement moral et matériel, la discipline

Robert LEFRANC.

(1) La ligne Siegfried, si rapidement construite, l'a été par des entreprises privées auxquelles Hitler a passé les commandes.

LE COIN DES JEUNES

L'Etat vous demande votre sang comme une dette, mais il ne paie pas les siennes

C'est aux jeunes que je dédie ce témoignage, et plus particulièrement à ceux que l'on envoie en Indochine — pour défendre les intérêts des capitalistes.

Que cela qui accusent les statistiques de la période capitaliste. Le déficit dans les dépenses de fonctionnement est souvent important. Quelques-uns cherchent à nous bilan défavorable. D'autres l'excusent, ou à le justifier en inventant toutes sortes de subterfuges. Mais les capitalistes et les conservateurs marquent des points.

C'est que les nationalisations à prédominance étatique ne peuvent que donner des résultats défavorables, à moins de se faire sous un régime de chômage. Il y a là un aspect psychologique de plus haut intérêt.

L'ouvrier, comme l'employé qui travaille pour l'Etat, administration impérialiste ou non, ne sent pas l'utilité de cette entité avec laquelle il n'est pas en contact, qui plane au-dessus de lui, et qui possède la responsabilité de la vie économique et financière de l'entreprise.

Le moment qu'il n'est pas un participant actif de l'organisation, un élément dont la pensée et la volonté compte, il ne se sent pas responsable. L'affaire est en dehors de lui. Pour lui importe qu'elle se développe ou non ; que son bilan soit favorable ou déficitaire. Il est payé, cela seul l'intéresse.

Cette attitude universelle chez les ouvriers et les employés de l'Etat, se retrouve chez toute autre organisation ou toute autre syndicale, dont la

constitution ou le mécanisme sont étrangers aux producteurs. On peut dire que souvent, l'ouvrier prend plus d'intérêt pour l'organisation patronale, parce qu'il en vit plus directement les activités, les péripéties, les résultats. Si le patron n'a plus de travail par suite de l'augmentation du prix de revient, le producteur est congédé. S'il perd ses clients parce que le travail est mal fait, le congédiement intervient aussi. Au contraire, que le travail soit bien ou mal fait, qu'il soit bilan soit favorable ou non, l'Etat y va. L'ouvrier le sait. Et le con-

“La Révolution Inconnue”

par VOLINE

Combien d'heure — ou intérêts — est le temps que fait aux anarchistes de ne savoir « que détruire », de n'avoir aucune idée « positive », à construire, surtout lorsque ce reproche leur est adressé par les partis de « gauche » ! Les discussions entre les partis d'extrême-gauche, et les discussions entre tous, pendant la Révolution — la tâche positive et constructive à accomplir après la destruction de l'Etat bourgeois (au sujet de laquelle tout le monde était d'accord) ! Quel devait être alors le mode d'éducation ? La méthode nouvelle : éducation centrale et politique ou fédérale, apolitique et simplement sociale ?

À la thèse des partis : Etat « transitoire », politique et centralisé, les anarchistes opposent la leur : passage progressif, mais immédiat à l'utopie communiste, fédéralisme, fédération permanente, s'appuyant sur la structure sociale léguée par les siècles et les régimes révolus, et ils prétendent que ce concept comporte des idées constructives. Les anarchistes estiment que la construction sociale doit être réalisée par les méthodes. Que leur thèse soit jugée juste ou fausse, elle prouve, de toute façon, qu'ils savent parfaitement ce qu'ils veulent et qu'ils ont des idées constructives.

* * *

Contenant les paraphe ci-dessus, l'ouvrage de Voline : *La Révolution Inconnue*, est en cours d'édition.

C'est aux environs de mars prochain que le volume sera mis en vente.

Le prix de revient de cet important document sur l'histoire de la révolution russe de 1917-1921, est à présent fixé à 250 francs l'exemplaire, format in-8 (14 cm. sur 22 cm) édité par la source même de la révolution qu'il a souillée de tant de sang, les masses révoltes, étranglées par la police.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Le programme révolutionnaire de n'importe quel parti, si démocratique ou si libéral qu'il se proclame, consiste toujours à remplacer une domination par une autre, un monopole par un autre. Il fait du Parti, c'est-à-dire de tout nouveau pouvoir d'Etat, le sujet de toute transformation sociale. Il n'admet qu'un seul plan, un seul programme, un seul dogme : le sien, celui de sa majorité qui la domine, et qui a pour tâche principale d'arbitrer à lui seul les forces sociales, de les stabiliser, de les immobiliser de gré ou de force, bref, de dissoudre les résistances et d'arrêter les oppositions.

Ne nous étonnons pas si l'histoire des révolutions politiques est tout entière basée sur la lutte sournoise ou brutale des factions. Le but de chacun étant de gouverner sur tous et pour tous, ce but ne saurait être rempli tant qu'un seul rival, tant qu'un seul opposant décide de se tenir debout parmi la masse. Comme le tyran antique qui fauchait un à un de son bâton tous les plus hauts épis d'un champ de blé, la « révolution » n'est pas une lutte entre deux, mais une lutte entre plusieurs, qui se déroule par le concours de toutes les bonnes volontés.

On peut souhaiter dès à présent soit à notre journal, soit à groupes éditrice *Les Amis de Voline*, chez G. Franssen, 9, rue de l'Éperon (6^e arr.), compte chèque postal Paris 462-58 (indiquer l'objet de la commande).

La Révolution Sociale et la peine de mort

Suite de la 1^{re} page

LA RÉVOLUTION POLITIQUE DEVORE SES ENFANTS

La plupart des exploits et des opprimés d'aujourd'hui se font de la révolution l'idée d'une revanche à prendre, d'une dictature à exercer, d'un tribunal d'exception à instituer, d'une guillotine à faire fonctionner en permanence. Ils raisonnent ainsi d'après les révoltes du passé, qui ont été des révoltes « politiques » ou plus exactement des révoltes étouffées, limitées, canalisées, étranglées par la police.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation violente ; qui dit « révolution », dit mise en vacances de l'Etat et des privilégiés qu'il garantit, exploitation de la vie, réveil des forces endormies, « anarchie spontanée »... Révolution et politique sont deux réalités ennemis. L'une des deux doit disparaître devant l'autre. Les politiciens le savent, et les plus hardis d'entre eux, quel que soit leur langage, ne se mettent à la tête des mouvements révolutionnaires que dans le but inconscient de les utiliser et de les domestiquer au service de leur politique.

Qui dit « politique », dit gouvernement des hommes par un pouvoir monopolisé, dans les cadres de la Nation « une et indivisible », à l'utopie communiste, mais aussi dans les intérêts particuliers d'une classe dominante et explorante. Qui dit « révolution », dit violation du droit à la propriété, de la rétention des individus et la mise en branle des masses ; qui dit « révolution », dit sécession et décolonisation viol

Fédération Anarchiste

REGION
F. A. L. L. Nous voulons aux adhérents et sympathisants que le Groupe de Lille se réunit tous les samedis de 10 à 12 heures, 10, rue du Molinel.

Liège. Recherches pour le réchauffeur au récipient métallique, offrons une réduction majeure faciale en échange.

Paris. Des réunions durant quelques heures par semaine, dans des lieux différents en arrière ou devant.

S'adresser au camarade Galt, 5, rue des Mousquetaires, Lille.

2^e REGION
Groupe de Paris-Grenelle. En vue de la formation d'un groupe dans les 1^{er} et 2^e arrondissements. Réunion pour la constitution du bureau, le samedi 8 février à 10 h. 30, Salle des Sociétés Savantes, 5, rue Danton, salle E. Causse-debat. 2^e Le Marais, 10, rue de la Verrerie. Les sympathisants sont invités.

Groupe du 1^{er}. — Vendredi 7 février à 20 h. 30, 4, rue du Docteur-Roux, exposé et débat sur le mouvement français de l'Action Sociale. Les sympathisants sont cordialement invités.

Groupe Ouest. — Réunion de tous les militants vendredi 7 février à 20 h. 30, 8, avenue du Général-Olivier, café Le Balafray. Mardi 11 février, 19 h. 30, 10, rue de l'Amiral-Dion, Théâtre des Champs-Élysées.

Groupe de Colomiers. — La réunion du groupe de Colomiers est mise de la 1^{er} F. A. à 19 h. 30, le vendredi 7 février au siège de la Confédération Nationale du Travail ou à l'assemblée d'une partie pour la manifestation du samedi 8 février.

Groupe de Bondy. — En vue de la formation d'un groupe de la F. A. les camarades de Bondy-Neuilly-Pavillons sont invités à se réunir en relations avec le camarade Louis Hubel, 60, avenue de la Parisienne, Bondy.

Groupe de Meudon. — Réunion tous les vendredis à 21 heures au café Savoie, place de la Gare. Les sympathisants sont cordialement invités.

Groupe de Montgeron-Grenelle. — Assemblée générale le dimanche 9 février au local habituel. Permettre pour les militants de venir, les samedis à partir de 10 heures. Tous renseignements à Tavernet, 69, rue du Cony, à Montgeron.

Groupe d'Argenteuil. — Réunion du groupe le 15 février à 20 h. 30, 42, rue Pasteur.

Causerie par le camarade Léopold sur le problème économique actuel. Les sympathisants sont cordialement invités.

Groupe des 1^{er} et 12^e. — Réunion de militaires et contradicteurs dimanche à 10 h. 30, 10, rue Faubourg-Saint-Antoine.

Presence d'invités. — Gruppe d'Aubervilliers. — La Courneuve, Paris. — Réunion le dimanche 9 février au local de la 1^{er} F. A. à 19 h. 30, 10, rue des Rosiers, 5, rue Houssat, angle de la Rue Faure, à Taverne.

Groupe de Carrières. — Grande réunion publique et contradicteur dimanche à 10 h. 30, 10, rue Faubourg-Saint-Antoine.

Groupe d'Avranches. — Les assemblées devant les problèmes.

Gruppe d'Argenteuil. — Paul Champs, des Jeunesse anarchistes; Maurice Joyeux, Délégué à la Propagande de la F.A.

La contradiction est sollicitée.

Groupe de Mantes. — 2^e Grande réunion publique et contradicteur. Vendredi 14 février à 20 h. 30, salle municipale, place de Lorraine, Mantes.

Sujet : Les anarchistes devant les problèmes.

Groupe de Carrières. — Maurice Joyeux, Secrétaire à la Propagande de la F.A.

La contradiction est sollicitée.

5^e REGION
Méthuse. — Le groupe anarchiste est en formation.

Permettre des réunions et adhésions, écrire à J. G. Pierre, 61, route de Zimmersheim, Mulhouse.

7^e REGION
Châlons-du-Loir (Sarthe). — Causerie suite à la réunion publique organisée par le groupe de Châlons-du-Loir le 10 janvier, et où l'adhésion au groupe des amis anarchistes est en voie de constitution à St-Calais. Des renseignements seront donnés dans un prochain numéro de la 1^{er} F. A.

Groupe de Nantes. — Jeudi 6 février, à 20 h. 30, au siège (Café de l'Europe), place du Commerce (1^{er} étage). Une bibliothèque abondamment garnie est à la disposition de tous les camarades désireux de s'entretenir et de se documenter.

7^e REGION
Lyon. — Groupe Libre (Examen). — Samedi 2 février, permanence de 15 h. 30 à 16 h. 30. Dimanche 9, permanence de 10 h. 15 à 12 h. 30, siège, 60, rue de la grande rue, 69, Lyon. Grande causerie sur « Les Libertés et le problème social ». Pour le camarade délégué à la Propagande du groupe.

ALGERIE
Le groupe d'Alger. — Ainsi fait avec les camarades et sympathisants que nous dénommions il se nomme : « Liens Etatiques ». Toute correspondance doit être envoyée au nom : M. M. F. A. 50, Avenue Sidi-Ferhat, Cartagena, Oran (Algérie).

Region Sud-Ouest. — Béziers, Béziers. — Permettre dimanche de 10 à 12 h. mardi 10 à 12 h. de dimanche de 15 à 20 h. chez Olivier Marzocca à Béziers Djedid.

PETITE CORRESPONDANCE
Le « Libertaire » cherche un passeur dans une ville française, centre si possible. Céderai si nécessaire son passeur à 145, quai Valmy.

Il a été perdu au meeting un état à mort. Le remettre au siège.

Le camarade J. E. de Châlons est près de Paris, son adresse, afin que nous puissions le mettre en rapport avec les Jeunesse. Rien à craindre.

SYNTHÈSE. — Nantes, est près d'envoyer ses adresses pour la mettre en rapport avec la camarade dont il a demandé des nouvelles.

Archives. — Encyclopédie Anarchiste. Rédier ou non. Pour offrir. Ecrire au journal.

Sébastien Faure
LES DOUZE PREUVES
DE L'INEXISTENCE DE DIEU

Nouvelle Rédition

La brochure, 6 fr. franc, 11 fr. 20 brochures, franc 115 fr. 50 brochures, franc 550-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai de Vélez, Paris 10^e. C.C.P. 5561-75.

Exposés commandés et fonds à Mme Robert, 145, quai